

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1689

présenté par
Mme Colombier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Avant le 30 juin de chaque année, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport élaboré en concertation avec les acteurs de la base industrielle et technologique de défense française et qui fera état des besoins humains et de leur évolution pour répondre aux exigences de l'économie de guerre. Ce rapport détaillera la liste des métiers en tension, notamment ceux concernant les compétences rares ou les ouvriers qualifiés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La première ligne de l'économie de guerre est composée par l'ensemble des industriels de notre BITD.

Pourtant, les besoins de recrutement sont énormes et nos entreprises ont parfois le plus grand mal à recruter des soudeurs, chaudronniers, des électrotechniciens, et de manière générale, toutes les compétences rares pour la production de matériels militaires plus ou moins complexes.

Aussi, il est indispensable d'informer le Parlement sur les chiffres exactes des tensions dans ce secteurs d'emploi, ainsi que les moyens pris par le Gouvernement, en concertation avec les entreprises et à leur bénéfice, pour faciliter la formation et le recrutement d'ouvriers qualifiés notamment.